

RAPPORT

Abrogation des
cartes communales

Ambernac – Brillac -
Epenède - Hiesse - Lessac-
Pleuville - Montrollet

ALAIN TEQUI- Commissaire Enquêteur

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE

Abrogations des cartes communales des communes de :

Ambernac, Brillac, Epenède, Hiesse, Lessac, Pleuville et Montrollet (Charente)

SOMMAIRE

1- OBJET DE L'ENQUETE	page 2
2- DOSSIER PRESENTE A L'ENQUETE	page 3
3- CLOTURE DE L'ENQUETE	page 3

1-OBJET DE L'ENQUETE.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Confolentais, 7 communes sont concernées par l'abrogation de leurs cartes communales approuvées entre avril 2008 et septembre 2013.

Dans la mesure où il est validé, le PLUi du Confolentais va se substituer **automatiquement** aux cartes communales et aux PLU communaux actuellement en vigueur.

S'agissant des 7 cartes communales, **une procédure complémentaire** est nécessaire afin de les abroger et permettre l'application du PLUi parce qu'elles sont approuvées **conjointement** par la Commune ou l'EPCI compétent et par le Préfet.

La réalisation d'une enquête publique unique portant à la fois sur l'abrogation de la carte communale et sur l'approbation du PLUi est obligatoire avant décision finale du Préfet.

L'information du public est importante car le PLUi est un outil plus complet et plus souple que la carte communale.

2-DOSSIER PRESENTE A L'ENQUETE

Le dossier proposé à l'enquête publique relatif à l'abrogation des cartes communales est composé de 2 parties :

Partie 1 : Notice explicative (2 pages)

Partie 2 : Eléments cartographiques

- **Ambernac** : zonage de la carte communale + 4 cartes de secteur (L'Almandie, le Bourg, le Breuil, Saint-Martin) ;
- **Brillac** : zonage de la carte communale + 1 carte de secteur (le Bourg) ;
- **Epenède** : zonage de la carte communale + 1 carte de secteur (le Bourg) ;
- **Hiesse** : zonage de la carte communale + 2 cartes de secteur (l'Age vieille, le Bourg) ;
- **Lessac** : zonage de la carte communale + 5 cartes de secteur (Au Froumentoux, le Bourg, le Chiron, le Verger, Sainte-Radegonde) ;
- **Pleuville** : zonage de la carte communale + 3 cartes de secteur (La Bussière, La Péranche, Le Bourg) ;
- **Montrollet** : zonage de la carte communale + 3 cartes de secteur (Champs de la Bille, Croix du Peyrat, Le Bourg) ;

Sur ces différentes cartes apparait le secteur U de la carte communale et les grandes typologies des secteurs du PLUi (secteur à vocation d'habitat ou agricole ou naturelle).

3-CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Quelques remarques ont été formulées lors de l'enquête publique. Elles concernent uniquement des parcelles qui ont perdu leur statut « constructibles » dans le nouveau PLUi.

L'abrogation des cartes communales est liée à l'approbation du PLUi du Confolentais qui fait l'objet d'un avis défavorable de la part du commissaire enquêteur soussigné.

Fait à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 2 janvier 2020

Le Commissaire enquêteur,



